

deux parties contractantes n'avaient plus aucun intérêt à garder le silence. Il avoue naïvement au Roi avoir été surpris par cette nouvelle. Il aurait suivi cette affaire dès le commencement « si le comte de Vauguion m'en avait donné quelque lumière ». A une fonction d'église, il en entretenit le doge en personne. Marc Antonio Giustiniani « me confirma la chose, en me disant que les Ragusains l'avaient faite sans en rien communiquer à cette République, et que non seulement ils s'étoient mis sous la protection de l'Empereur, mais s'estoient encore rendus ses tributaires, en s'obligeant, par un traité, de luy donner tous les ans deux ou trois mille écus ; que de plus ils avoient offert à l'Empereur de luy remettre entre les mains des papiers, qui luy feroient voir que toute la Province de Dalmatie appartient légitimement à Sa Majesté impériale ; que ces mesmes Ragusains faisoient desja bastir dans leur ville un grand palais pour un ministre de l'Empereur à qui ils promettoient de joindre des troupes à celles que Sa Majesté Impériale voudroit leur envoyer, ou faire lever dans ses pays plus voisins de Raguse, pour le rendre, en fort peu de temps, le maistre d'une certaine province, que le doge ne me put nommer, mais qui est confidente au petit État de Raguse et dont les Turcs sont les maistres, » etc. Le doge ayant demandé à M. de la Haye son sentiment, celui-ci lui avait répondu que d'après lui « Sa République avoit un intérêt très considérable d'empescher la Maison d'Autriche de s'agrandir du costé de la Dalmatie et que la place de Castelnovo entre les mains des Turcs feroit bien moins de mal aux Vénitiens, que si elle étoit au pouvoir de l'Empereur. Il demeura d'accord de cette vérité, et j'adjoutay que le plus seur seroit que le capitain général Morosini attaquist au plustot Castelnovo, dont il pourroit se rendre maistre avec assez